

## APPEL A CANDIDATURES DE LA FEDERATION FRANCAISE DE HANDBALL POUR LA MAINTENANCE DU SITE DE LA Ligue Féminine de Handball A compter du 1/1/2017

### Sommaire :

1. Présentation générale de la FFHB / LFH
2. Contexte de l'appel à candidatures
3. Déroulement de la procédure de consultation et d'attribution
4. Cahier des charges
5. Droits et garanties
6. Contacts

### **1- Présentation générale de la FFHB / LFH**

---

La Fédération française de handball est une association déclarée, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, fondée le 25 juin 1952 et reconnue d'utilité publique par décret du 4 août 1971, qui a pour objet l'organisation, la promotion et le développement du handball et de ses disciplines connexes.

Elle est agréée par le ministre chargé des sports et, en vertu des articles L. 131-14 et -15 du code du sport, doté de prérogatives de puissance publique pour organiser les compétitions sportives de handball, mini-handball et beach-handball à l'issue desquelles sont délivrés les titres internationaux, nationaux, régionaux et départementaux, pour procéder aux sélections des équipes de France correspondantes et pour proposer l'inscription sur les listes de sportifs, d'entraîneurs, d'arbitres et juges de haut niveau.

La FFHB est, dans ce cadre, seule compétente pour édicter les règles techniques du handball ainsi que les règlements relatifs à l'organisation de toute compétition de handball ouverte à ses licenciés.

Depuis la saison sportive 2008-2009, la FFHB a créé, en son sein, la Ligue féminine de handball (LFH) chargée d'organiser et de promouvoir le Championnat de France de première division féminine (D1F) et de la coupe de la Ligue Féminine.

Dans le cadre de la délégation de pouvoir reçue du ministre chargé des sports, la FFHB a confié à la LFH le soin de développer, entre autres, les outils communication et marketing de la LFH et de ses clubs. C'est dans ce cadre ainsi rappelé que la LFH lance son appel à candidature pour assurer la maintenance du site internet de la LFH ([www.handlfh.org](http://www.handlfh.org)) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### **2- Contexte de l'appel à candidatures**

---

La LFH dispose d'un site Internet dédié depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Ce site internet a été refondu et une nouvelle version lancée en septembre 2013.

Une version mobile de ce site a été déployée en mai 2015 par un prestataire différent de celui qui avait refondu le site web.

En l'occurrence, le développement et la maintenance du site internet de la LFH sont gérés depuis la refonte de 2013 par la société SEVANOVA. Le contrat de refonte/développement et le contrat de maintenance arrivent tous les deux à échéance au 31/12/2016.

Le développement et la maintenance de la version mobile ont été confiés à la société NEWQUEST, dont le contrat est toujours en cours.

### **3-Déroulement de la procédure de consultation et d'attribution**

---

Le présent appel à candidatures définit les grandes lignes de la maintenance et d'infogérance du site LFH. Il est demandé aux candidats de se positionner sur les différents points mentionnés.

#### **3-1 Procédure et calendrier d'attribution**

Lundi 28 novembre 2016 : diffusion et publication de l'appel à candidatures.

Au plus tard le 9 décembre 2016 à 16h : réception des offres à la LFH (par courriel à [a.remy@handball-france.eu](mailto:a.remy@handball-france.eu)).

Du 10 au 16 décembre : analyse des propositions et validation en CoDir de la LFH du choix du prestataire.

Avant le 23 décembre : validation avec le prestataire du périmètre d'intervention.

1<sup>er</sup> janvier 2017 : début du contrat de maintenance avec le prestataire.

#### **3-2 Informations et documents à produire à l'appui de la candidature**

La FFHB précise les informations souhaitées :

- Extrait Kbis et derniers statuts à jour,
- budget en euros (HT et TTC) pour la maintenance du site LFH, en fonction des différents éléments évoqués dans le présent cahier des charges.

### **4- Cahier des charges : Maintenance et Infogérance**

---

#### **4-1- Présentation du projet et objectif**

A titre informatif, le site de la LFH a été consulté par plus de 260 000 visiteurs uniques sur la saison 2015-2016, pour un total de plus de 676 000 visites, et près de 2,5 millions de pages vues.

39% des connexions le sont depuis un mobile. 11% des connexions le sont depuis une tablette.

Le présent cahier des charges définit les prestations attendues du futur prestataire dans le cadre de la maintenance du site internet de la LFH et du serveur hébergeant le site.

#### **4-2 Outil de publication de contenu et développement du site**

Le site internet de la LFH est accessible au domaine suivant : [www.handlfh.org](http://www.handlfh.org)

Le CMS actuellement utilisé pour le site de la LFH est Wordpress.

Le site LFH est hébergé sur un serveur dédié OVH de la gamme KIMSUF1. L'infrastructure actuelle (KIMSUF1) répond aux exigences de performances (cf 4-3).

Le nouveau site devra reprendre l'intégralité des bases de données utilisées pour le site actuel. Le site Internet actuel fonctionne à partir de deux bases de données MySQL hébergées sur le compte OVH :

- Une base de données WordPress (environ 50 Mo)
- Une base de données HandVision pour les liveScore avec données joueuses et statistiques.

#### **4-3-Attentes de la LFH**

D'une manière générale, le site devra fonctionner efficacement et sans interruption au-delà du 31/12/2016 et conserver l'ensemble de ses fonctionnalités.

Le prestataire devra être en mesure :

- d'informer, conseiller, mettre en garde, notamment s'agissant du respect de la réglementation informatique et libertés, et du déploiement de nouvelles fonctionnalités permettant d'optimiser le fonctionnement du site et le développement des activités de la LFH,
- de maintenir l'équipe ressource nécessaire et les compétences,
- fournir une documentation utilisateur des fonctionnalités développées spécifiquement pour le site LFH (hors fonctionnement propre à WordPress).
- de respecter les indicateurs de performance définis ci-après :

L'indisponibilité du site [www.handlfh.org](http://www.handlfh.org) ne doit pas excéder un cumul de **8 heures par mois** avec une **durée consécutive maximale d'indisponibilité de 4 heures**.

Le site se doit d'être opérationnel jusqu'à concurrence de 1000 visiteurs simultanés et être capable de diffuser jusqu'à 10 000 pages par heures, afin de répondre au pic de visites des jours de matchs ou de tout autre événement important pour la LFH.

Le prestataire pourra autoriser et accompagner la LFH sur le déploiement de plug-ins pour Wordpress. Ces plug-ins seront bien sûr validés en amont par le prestataire et seront parmi les plus populaires dans la sphère wordpress.

Exemple : Black Studio TinyMCE Widget, Google Analytics, Cookie Notice, etc.

Le prestataire aura à charge :

De manière générale, de corriger, avec diligence, les dysfonctionnements et anomalies affectant le site [www.handlfh.org](http://www.handlfh.org) (ceci exclut les demandes de modification de contenu rédactionnel intégré par la LFH).

-de contrôler le bon affichage de l'ensemble des pages WEB présentes sur le site à la livraison, en utilisant les navigateurs les plus utilisés à savoir :

- Internet Explorer 8,9
- Google Chrome 11+
- Mozilla Firefox 10+
- Safari 5+

- s'assurer que l'affichage des pages s'effectue avec une connexion ADSL en moins de 1 seconde (ceci ne concerne pas les pages contenant des données Handvision ou de tout autre prestataire),

- s'assurer que les icônes, boutons, images s'affichent correctement

- s'assurer que les menus JavaScript fonctionnent correctement,

-s'assurer que le calendrier et le classement sont correctement affichés sur le site LFH

-s'assurer que le téléchargement de fichiers en mode FTP ne présente aucun dysfonctionnement.

Le prestataire doit pouvoir être en mesure de lancer la correction des anomalies jugées bloquantes dans un délai **maximum de 2 heures** (jour ouvré), et celles jugées non bloquantes dans un délai **maximum de 1 jour ouvré** pour les incidents majeurs et **maximum 2 jours ouvrés** pour les incidents jugés mineurs (bugs cosmétiques qui n'empêchent pas l'affichage de l'information).

En plus des éléments précédents, et dans la mesure du possible, un interlocuteur unique et dédié sera prévu pour effectuer le suivi de la prestation.

Dans un souci de qualité et de rapidité des prestations, la FFHB s'efforcera de fournir au prestataire le maximum d'informations détaillées nécessaires à la maintenance du site internet.

Le prestataire s'engage à assurer un niveau de sécurité nécessaire au bon fonctionnement de la version de WordPress installée. Un upgrade de la dernière version sera réalisé uniquement en cas de faille de sécurité majeure.

Le prestataire sera également chargé de conseiller et d'alerter la FFHB en cas d'anomalie concernant la sécurité du site handlfh.org. Le prestataire s'engage à gérer le serveur et à mettre en place un système de sauvegarde sur 7 jours (sauvegarde quotidienne avec possibilité de revenir sur la sauvegarde d'un des sept derniers jours en cas de problème). Le cas échéant, un dispositif de double sauvegarde pourra être proposé.

### **Infrastructure**

Le périmètre de la maintenance et du maintien en condition opérationnelle inclut le système d'exploitation Linux et les logiciels nécessaires au fonctionnement du site.

L'infogérance comprend le suivi des services déjà en place suivants :

- Apache
- Postfix
- PureFTP
- Bind
- Ssh

Après analyse des services actuellement en œuvre, il apparaît que le niveau de sécurité mis en place sur le serveur ne soit pas suffisant. Le prestataire devra proposer une configuration plus poussée dans ce domaine.

Tous les logiciels mis en place pour le site doivent être utilisables par la FFHB sans restriction de droit ou d'usage.

Le prestataire s'engage à maintenir l'ensemble en condition opérationnelle sur le ou les serveurs mis à disposition par la fédération et dont elle peut être propriétaire ou locataire.

Le prestataire suivra les incidents éventuels chez l'hébergeur (OVH) jusqu'à résolution.

En cas de problème hardware lié à l'hébergeur (indisponibilité du serveur), le prestataire doit pouvoir :

- Proposer une solution alternative pendant le temps de la maintenance
- Redéployer l'ensemble du site sur une nouvelle infrastructure (identique) fournie par la FFHB via OVH et ce, sans surcout.

Le prestataire peut proposer une solution de haute disponibilité pour pallier aux éventuels problèmes d'hébergements.

### **4-4- Réversibilité**

Pendant toute la phase de réversibilité, le prestataire s'engage à respecter l'ensemble de ses obligations contractuelles et à fournir une parfaite continuité dans la fourniture des prestations et services, sous réserve des éventuelles perturbations rencontrées dans la fourniture ou le niveau de qualité des prestations/services qui seraient dues à la mise en œuvre des opérations de migration et identifiées préalablement, autant que faire se peut.

Pendant la période de réversibilité, le prestataire apportera de bonne foi et sans coût supplémentaire pour la FFHB, l'assistance technique complémentaire que la FFHB pourrait lui commander, pour elle-même ou une tierce partie désignée par la FFHB, afin de faciliter l'opération de réversibilité.

Le prestataire s'engage en conséquence à transmettre à la FFHB ou à tout tiers désigné par elle, l'ensemble des sauvegardes et éléments de toute nature, nécessaires au transfert et à l'exploitation effective du site internet LFH.

A cet effet, le prestataire s'engage à apporter son assistance et à collaborer activement avec la FFHB ou tout tiers désigné par elle au cours des opérations de transfert du service.

Néanmoins, le prestataire ne pourra en aucun cas être tenu responsable de tout retard, insuffisance ou manquement dû au nouveau prestataire.

Dans le cas où la FFHB déclencherait la phase de réversibilité et dans l'hypothèse où l'hébergement du site LFH serait, à ce moment-là, géré en propre par le prestataire, ce dernier s'engage à opérer une cession à titre gratuit, au profit de la FFHB, du contrat qui le lie à son partenaire hébergeur. Les pièces

contractuelles seront communiquées à la FFHB dans un délai de 10 jours ouvrés après le démarrage de cette phase.

## **5- Droits et garanties**

---

### **5-1- Droits de propriété**

La FFHB sera seule décisionnaire des modifications liées aux fonctionnalités et contenus du site proposé par le prestataire, sans justification particulière.

L'intégralité des prestations conduites (images, graphismes, icônes et autres contenus) dans le cadre du contrat pour le compte de la FFHB avec, directement ou par tiers interposé, le concours du prestataire, seront la propriété exclusive de la FFHB, qui pourra utiliser les créations sans limitation d'aucune sorte (domaine, durée, territoire, droits de reproduction, de représentation et d'adaptation, etc.).

Le prestataire devra respecter scrupuleusement les modes d'exploitation des droits dont l'utilisation lui sera consentie par la FFHB et, dans ce cadre, s'engage notamment à ne pas exploiter directement ou indirectement des supports et/ou produits qui ne seraient pas expressément autorisés par le contrat.

Les signes distinctifs et bases de données utilisés, toutes les fonctionnalités et outils créés seront et demeureront la propriété exclusive de la FFHB, le prestataire s'engageant à ne revendiquer aucun droit, titre et intérêt, de quelque nature que ce soit, sur de tels éléments.

Le prestataire s'interdira de céder ou de transférer tout ou partie des droits et obligations convenus avec la FFHB sans l'accord préalable et écrit de cette dernière.

Les fichiers informatiques source, les fichiers graphiques utilisés pour les maquettes, mais aussi pour les boutons, icônes et tous les éléments du site, seront la propriété exclusive de la FFHB.

### **5-2- Garanties et assurance**

Le prestataire assurera sous son entière responsabilité le suivi et la gestion de la production, et garantira la bonne exécution des prestations commandées par la FFHB. Le prestataire sera le seul responsable des éventuels dépassements budgétaires et ne pourra revendiquer auprès de la FFHB aucun complément financier, sauf devis préalablement validé par la FFHB.

Le prestataire devra justifier, à première demande, de garanties d'assurance, contractées auprès de compagnies notoirement solvables, couvrant sa responsabilité pour tous les dommages causés lors ou à l'occasion de l'exécution des prestations, tant aux biens qu'aux personnes. Il devra justifier être à jour des cotisations correspondantes et que sa police contient les garanties en rapport avec l'importance de l'opération.

Conformément aux dispositions de l'article L8222-1 du code du travail, le prestataire doit attester qu'il a procédé aux formalités mentionnées aux articles L. 8221-3 à L. 8221-5 du même code relatives à la lutte contre le travail dissimulé. En outre, le prestataire s'engage à justifier périodiquement jusqu'à la fin de l'exécution du contrat du respect de ses obligations légales en matière de lutte contre le travail illégal.

## **6- Contacts**

---

Contact pour toute question sur ce dossier :

Aurélien Remy, LFH. Tél. : 01 46 15 03 67 / email : [a.remy@ffhandball.net](mailto:a.remy@ffhandball.net)

Jérôme Bourlart, service informatique. Tel : 01 75 64 31 73 / email : [j.bourlart@ffhandball.net](mailto:j.bourlart@ffhandball.net)

En cas de question, pour garantir l'équité dans la consultation, la FFHB pourra faire suivre les réponses ou informations qu'elle jugerait communes à tous pour garantir que le périmètre de réponse sera bien identique pour tous les candidats.

\* \* \*

\*